

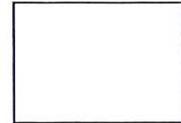
Département  
**D'EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT  
\_\_\_\_\_DREUX\_\_\_\_\_

Caisse des Ecoles  
VERNOUILLET



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**



**DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES**

**BUDGET :  
CAISSE DES ECOLES**

**OBJET :**  
*Mise à jour de la grille de  
cotation IFSE*

**Date de la  
convocation  
du Conseil d'Administration**

25/09/2024

-----  
DG-2024-19

Acte certifié exécutoire après transmission aux  
services préfectoraux

Publication ou affichage le  
**25/10/2024**  
notification

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le SEPT OCTOBRE, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

Présents : Damien Stépho, Karine Bénabi, Nicole Montigny,  
Excusés : Thomas Lionel, Linda Gauthier, Céline Cagnol, Youssef Lamrini, Josiane Emond  
Assistaient également : Sandrine Harreau, Déborah Gény, Bruno Besnard,  
Mme Bénabi a été élue secrétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 14 décembre 2017, relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 09 mars 2021, complétant la délibération du 14 décembre 2017 précitée et mettant à jour les cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP,

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 23 janvier 2023, complétant les délibérations précédentes en mettant à jour les groupes et les plafonds du RIFSEEP,

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 23 janvier 2023, intégrant trois primes au régime du RIFSEEP.

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 18 septembre 2023, modifiant la grille de cotation de l'IFSE,

CONSIDERANT que la Caisse des Écoles de Vernouillet a souhaité poursuivre le travail débuté en 2023 pour apporter plus d'équité dans l'attribution de l'IFSE à ses agents et notamment en augmentant le minimum applicable à tous les agents,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial du 26 avril 2023 sur la proposition de grille de cotation,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial du 15 juillet 2024 sur la proposition modifiée de grille de cotation.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances, des ressources humaines et des affaires générales en date du 10 septembre 2024,

Pour rappel, l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions, les sujétions particulières auxquelles est soumis l'agent ainsi que son expertise et son expérience.

Les travaux du groupe de travail sur l'IFSE en 2023 ont permis d'instaurer une IFSE minimale pour tous les agents de 20 € par mois, sur la base d'un temps plein.

Fidèle à ses engagements sur la revalorisation des bas salaires, la collectivité décide de porter ce montant minimum à 60 € mensuels sur la base d'un temps plein à compter de la paye d'octobre 2024.

Pour ce faire, la grille de cotation votée en 2023 est modifiée sur le critère « *Responsabilité liée à l'organigramme* ». La pondération de la ligne « *autres agents* » correspondant aux agents sans responsabilité hiérarchique est augmentée de 1 à 9 points.

Ce qui porte le nombre de points minimum pour un agent à 12 points. Avec une valorisation du point à 5 €, cela donne un total mensuel à 60 €. Ce montant est bien entendu proratisé dans le cas d'un agent qui ne serait pas à temps plein.

IFSE - AGENTS		mai-23	juin-24
<b>Sujétions particulières:</b>		Valeur point	Pondération
Aucun (Administratifs)		0	0
Services Techniques / Manutention : prime cotée pour exposition (Insalubrité) 25 € (travaux dangereux, chaleur, froid, port de charges lourdes...)		5	5
Services à la personne : exposition à des contraintes physiques (port de charges, bruit continu) : Animateurs, ATSEM, petite enfance, ménage - non cumulable avec la prime à 25 €		2	2
<b>Encadrement (direct et indirect)</b>			
Aucun		0	0
De 1 à 5		5	5
de 6 à 10		10	10
de 11 à 20		15	15
supérieur ou égal à 21		20	20
<b>Responsabilités liées à l'organigramme</b>			
Autres agents	5	1	9
Directrice d'animation	5	10	10
Responsable - chef d'équipe - chef de pôle - coordinateur	8	10	10
Chef de projet	10	10	10
Chef de service	10	20	20
directeur de services	15	30	30
directeur de pôle	20	40	40
DGS	20	60	60
gestion d'un budget conséquent (+ de 500 000 €)		10	10
<b>Technicité expertise expérience et qualification liée à l'ancienneté</b>			
Au diplôme Formation Pratique (lié au poste)			
Junior : moins de 2 ans		3	3
Expérience : De 2 à 6 ans		5	5
Moyenne de 7 à 10 ans		7	7
Senior : plus de 11 ans		11	11
<b>Technicité / rareté liée au service de rattachement (régime différentiel)</b>			
- Direction générale des services / direction de pôle	20	0-75	0-75
- Direction de services	15	0-75	0-75
- Chefs de service	10	0-100	0-100
- Comptabilité, Ressources Humaines, Insertion, Informatique, Juridique, Achats, Urbanisme, Communication, Assistanat de Direction, Chargés de mission, Bureau d'Etude, Cuisine, Educateurs spécialisés	5	0-125	0-125
- Bâtiment, Espaces Verts, Garage, Roulage, Voirie, Propreté, Logistique, Culture, Sport, Affaires générales, Secrétariat, Animation, Scolaire, Atsem, petite Enfance, Restauration, Ménage, Accueil, CCAS, Centres Sociaux	5	0-30	0-30

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise à jour de la grille de cotation de l'IFSE telle que présentée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,

  
Karine Bénabi



Le Président,

  
Damien STEPHO

Accusé de réception en préfecture  
028-262800956-20241016-DG-2024-19-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2024  
Date de réception préfecture : 16/10/2024

